

OÙ EST L'ARGENT POUR LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS ?

Garantir le droit des
femmes à disposer de
leur corps : la France doit
tenir ses engagements.

Mercredi 20 septembre
15h00-18h30



Sommaire

Communiqué de presse.....	2
Appel : pour faire avancer l'égalité femmes-hommes, la France doit investir dans les droits sexuels et reproductifs.....	3
Principaux enjeux : pourquoi financer les droits et la santé sexuels et reproductifs ?.....	4
Etat des lieux des financements des DSSR par la France.....	6
Le Global Gag Rule, version Trump : les conséquences désastreuses de la politique américaine sur les financements de la santé.....	8
Le témoignage d'Adam Dicko, militante pour la planification familiale au Mali.....	9
Programme du colloque.....	10
Institutions et associations organisatrices.....	11
Les intervenant·e·s.....	13



Où est l'argent pour les droits sexuels et reproductifs ? Garantir le droit des femmes à disposer de leur corps : la France doit tenir ses engagements

Chaque année 303 000 femmes décèdent des suites d'un avortement à risque ou d'un accouchement mal accompagné. Cette situation requiert des financements en matière d'information et d'accès à la contraception et à l'avortement. L'aide publique au développement de la France peut, et doit, y contribuer.

A l'occasion de la journée internationale du droit à l'avortement le 28 septembre et de la journée mondiale de la contraception le 26 septembre et face aux actions et aux politiques qui menacent la vie et les droits des femmes, le Conseil Économique, Social et Environnemental, le Comité ONU Femmes France, Equilibres & Populations, la Fondation des Femmes, le Fonds pour les Femmes en Méditerranée, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes et Women's WorldWide Web s'associent à l'occasion d'un évènement qui se tient le 20 septembre au CESE.

L'objectif est d'interpeller les responsables politiques français·e·s afin qu'elles et ils prennent des engagements financiers concrets pour la promotion des droits et de la santé sexuels et reproductifs (DSSR) des femmes en France et dans le monde, et rattrapent ainsi l'important retard qu'elles et ils ont pris en termes d'aide publique au développement dans ce domaine.

L'égalité femmes-hommes a été déclarée grande cause nationale du quinquennat. Pourtant le ministère de plein droit promis pour les droits des femmes a abouti à un secrétariat d'État avec une coupe budgétaire inédite de 27 %. En ce qui concerne l'aide publique au développement, elle ne s'élève aujourd'hui qu'à 0,38% du revenu national brut, loin de l'engagement historique des 0,7% et la part spécifiquement dédiée à la promotion des droits des femmes est bien plus faible que dans les principaux autres pays de l'OCDE.

L'actualité internationale appelle une réponse. La montée des fondamentalismes religieux et des droites réactionnaires porte sérieusement atteinte aux droits des femmes partout dans le monde. S'il ne fallait mentionner qu'un seul exemple, la politique menée par Donald Trump serait sûrement la plus emblématique. Le nouveau « Global Gag Rule » du Président américain menace directement près de 10 milliards de dollars attribués chaque année à des programmes de santé dans le monde.

Parce que l'accès aux droits sexuels et reproductifs est une condition sine qua non pour l'autonomie des femmes et pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le gouvernement français doit traduire ses engagements en actes et financer la protection et l'effectivité des droits des femmes, en France et à l'international.

En septembre 2016, un consortium réunissant le Conseil économique social et environnemental, le Comité ONU Femmes France, la Fondation des Femmes, le Fonds pour les femmes en Méditerranée, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes et Women's WorldWide Web, a rendu public le premier rapport dressant un état des lieux des financements consacrés aux droits des femmes en France : « [Où est l'argent pour les droits des femmes ? Une sonnette d'alarme](#) »



Contacts :

Conseil Economique, Social et Environnemental - Charlotte Lazimi, 07 77 16 46 85, charlotte.lazimi@havas.com

Comité ONU Femmes France - Céline Mas, 01 57 27 94 58, celine.mas@onufemmes.fr

Equilibres & Populations - Nicolas Rainaud, 06 73 72 25 37, nicolas.rainaud@equipop.org

Fondation des Femmes - Anne-Cécile Mailfert, 06 58 47 72 68, annececile@fondationdesfemmes.org

Fonds pour les Femmes en Méditerranée - Caroline Brac de la Perrière, 06 12 09 58 09, cbdjp@medwomensfund.org

Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes - Margaux Collet, 06 09 14 43 06, haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr

Women's WorldWide Web - Lindsey Nefesh-Clarke, 06 88 27 50 25, lindsey@w4.org

APPEL : pour faire avancer l'égalité femmes-hommes, la France doit investir dans les droits sexuels et reproductifs

Dans toutes les régions du monde, à des degrés divers, les droits et la santé sexuels et reproductifs (DSSR) des femmes sont menacés. Une femme sur trois subit à un moment de sa vie des violences physiques ou sexuelles. Chaque année, dans les pays en développement, environ 300 000 femmes et jeunes filles meurent de causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement, et 214 millions de femmes ont toujours un besoin non satisfait en contraception.

Or, ces droits sont une condition nécessaire à l'égalité entre les femmes et les hommes, puisqu'ils sont la première étape de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. Tant que les DSSR de toutes ne seront pas garantis, l'égalité restera un objectif lointain. Les femmes et les filles n'ont toujours pas la possibilité de faire valoir leurs droits et de réaliser leur potentiel, uniquement parce

qu'elles sont des femmes et des filles. Elles effectuent 66% du travail mondial et produisent 50% de la nourriture mais ne récoltent que 10% des revenus et ne détiennent que 1% des titres de propriété.

Bien que les inégalités se réduisent légèrement depuis plusieurs décennies sous l'effet d'un travail sans relâche de certains gouvernements, de nombreuses associations et de membres de la société civile, des forces conservatrices n'hésitent aujourd'hui plus à remettre en question les droits humains et ralentissent les progrès en matière de droits des femmes. Elles risquent même de faire régresser la situation si les acteurs et actrices qui soutiennent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ne se mobilisent pas de façon plus intense et plus coordonnée.

Nous, citoyen·ne·s, organisations de la société civile, parlementaires, appelons le Président de la République française et l'ensemble du gouvernement à :

1. Financer massivement des politiques et des projets qui promeuvent les droits et la santé sexuels et reproductifs, pierre angulaire des droits des femmes

- De façon urgente, la France doit consentir à un effort financier pour contrecarrer les effets désastreux du Global Gag Rule américain, en participant à des initiatives telles que She Decides et en augmentant son financement en faveur de UNFPA, agence onusienne spécialiste de ces questions.
- La France doit consacrer un budget significatif à la mise en œuvre de sa stratégie « L'action extérieure de la France sur les enjeux de population, de droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR) 2016-2020 », notamment pour développer la force de frappe de l'Agence Française de Développement.
- La France doit soutenir le paysage associatif français de défense des droits des femmes et plus particulièrement de défense des droits sexuels et reproductifs en augmentant le budget spécifique et transversal dédié à ces sujets.

2. Systématiser l'approche genre dans l'ensemble des politiques et des programmes

- Que ce soit à l'échelle nationale ou internationale, la France doit faire de l'égalité femmes-hommes un objectif transversal, l'approche genre permettant non seulement de faire avancer les droits des femmes, mais constituant aussi un puissant moteur de changement social.
- La France doit généraliser la budgétisation sensible au genre, comme préconisé par ONU Femmes, et doit allouer un soutien financier supplémentaire en faveur d'ONU Femmes.
- Plus spécifiquement, la France devra dédier un budget conséquent à la mise en œuvre de la future stratégie « Genre et Développement », attendue début 2018.

3. Défendre les droits des femmes dans toutes les relations diplomatiques

- La France doit user de son influence dans toutes les institutions internationales et onusiennes pour promouvoir les droits des femmes, quelle que soit la thématique évoquée, en premier lieu le développement durable.
- La France doit également mettre les questions de droits des femmes au cœur de ses relations diplomatiques bilatérales.
- Enfin, la France doit jouer un rôle de premier rang dans les instances traitant spécifiquement des droits des femmes, telles que la commission de l'ONU sur le statut des femmes (CSW) et la commission population et développement (CPD).

Principaux enjeux : pourquoi financer les droits et la santé sexuels et reproductifs ?

La promotion des droits et de la santé sexuels et reproductifs (DSSR) requiert des financements importants pour trois raisons. D'abord, les inégalités entre les femmes et les hommes sont extrêmement fortes dans ce domaine. Ensuite, les attaques des mouvements conservateurs sur la sexualité des femmes sont nombreuses, intenses et de plus en plus coordonnées depuis plusieurs années. Enfin, les DSSR sont la pierre angulaire des droits des femmes : le droit à disposer de leur corps et la maîtrise de la contraception sont un préalable pour construire une société plus égalitaire, plus juste, et plus prospère.

En 2017, les **inégalités entre les femmes et les hommes** demeurent très significatives. En 2015, **303 000 femmes et filles sont décédées** pendant ou après leur grossesse ou leur accouchement. 214 millions de femmes ont toujours un **besoin non satisfait en contraception**. Une femme sur trois subit à un moment de sa vie des **violences physiques ou sexuelles**. En Afrique de l'Ouest et Centrale, 14% des filles sont mariées avant 16 ans, et **95% des filles** de 15 à 19 ans ont **eu des rapports sexuels sans utiliser de méthode contraceptive**. Enfin, dans le monde, les femmes représentent **66% du travail mondial** et produisent **50% de la nourriture** mais elles ne reçoivent que **10% des revenus** et ne détiennent que **1% des titres de propriété**.

*« Les **droits et la santé sexuels et reproductifs** sont les droits de toute personne de prendre des décisions libres, informées et responsables et d'exercer un contrôle entier sur les aspects élémentaires de sa vie privée – corps, sexualité, santé, relation avec autrui, liberté de se marier ou non, d'avoir ou non des enfants, et le cas échéant, choix du moment et du partenaire – sans s'exposer à quelle que forme de discrimination, de stigmatisation, de contrainte ou de violence que ce soit. Ceci recouvre le droit de jouir de sa propre sexualité et de l'exprimer, de pouvoir – sans ingérence extérieure – prendre des décisions personnelles concernant sa sexualité et la procréation, ainsi que d'avoir accès à l'information, à l'éducation et aux services en matière de santé sexuelle et procréative ».*

Définition des DSSR par le groupe de travail de haut niveau pour la CIPD, 2013

Au cours des dernières années, si l'on a pu enregistrer de réels progrès quant aux situations vécues par les femmes, ceux-ci sont toujours **trop lents et fragilisés par la montée des conservatismes**. Les menaces pesant sur la santé et les droits des femmes sont en effet de plus en plus nombreuses. Récemment, les **rapports de force diplomatiques** dans les processus onusiens ont souvent tourné à l'avantage des Etats conservateurs, en particulier lorsqu'il s'agissait des droits sexuels. A l'échelle mondiale, les catastrophes naturelles et les crises humanitaires, de plus de plus en plus nombreuses dans un contexte de réchauffement climatique, pèsent plus lourdement sur les femmes que sur les hommes. A l'échelle nationale, les acteurs et actrices engagé·e·s dans la défense de ces droits s'inquiètent de reculs importants sur tous les continents.

Le rétablissement du **Global Gag Rule** en janvier dernier par les Etats-Unis a mis en danger des millions de femmes dans le monde entier, en suspendant les financements des ONG de santé mondiale (quel que soit leur domaine d'action : recherche VIH/Sida aussi bien que planification familiale) si elles mentionnent l'avortement. Le gouvernement polonais s'est lui attaqué à **la pilule du lendemain** après n'avoir échoué à interdire totalement l'avortement qu'en raison d'une mobilisation massive de la société civile. Il est maintenant nécessaire d'avoir une ordonnance pour obtenir la contraception d'urgence. En Espagne, **l'accès à l'avortement et aux méthodes de contraception** est de fait restreint par les actions du gouvernement. En

Italie, la clause de conscience des médecins rend l'accès à la contraception et à l'avortement de plus en plus difficile, y compris chez les médecins qui y sont favorables, qui subissent des pressions. En Russie, une **loi dépénalisant les violences domestiques** a été promulguée début 2017. En Afrique, les normes sociales restent souvent très discriminantes pour les femmes et les filles. Les institutions et les personnes engagées pour faire valoir leurs droits évoluent dans un **environnement de plus en plus tendu**, en raison des menaces que font peser sur elles les groupes ultra-conservateurs ou religieux.

Les droits et la santé sexuels et reproductifs des femmes sont des droits humains **inaliénables et doivent être protégés** partout et en toutes circonstances. Ils sont aussi **un levier pour le développement**, un facteur d'efficacité. Selon le Guttmacher Institute (2017), « investir, de manière combinée, dans les services de contraception et de soins maternels et néonataux conduirait à une économie nette de 6,9 milliards de dollars par rapport à l'investissement dans les soins de santé maternelle et néonatale seulement ».

Un projet « DSSR », qu'est-ce que c'est ?

Les projets « DSSR » peuvent renvoyer à de nombreux domaines d'action, par exemple :

- l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des produits contraceptifs modernes et de l'accessibilité aux services de planification familiale, qui permettent notamment de lutter contre les grossesses non désirées ;
- l'information et les services liés à l'avortement sécurisé ;
- la formation du personnel de santé pour une prise en charge adaptée, sans stigmatisation, en particulier à l'égard des jeunes femmes ;
- la promotion de l'abandon des mutilations sexuelles féminines et des mariages forcés ;
- la promotion de programmes d'éducation complète à la sexualité, et la facilitation d'un dialogue communautaire pour faire évoluer le statut social des femmes, avec la participation active des hommes ;
- le renforcement des organisations de la société civile engagées pour les droits des femmes et des jeunes.

La liste ci-dessus n'est bien entendu pas exhaustive. Ce qu'il faut retenir, c'est la fonction transformative de l'approche DSSR : son objectif n'est pas purement médical, et comporte une dimension importante de changement social, particulièrement dans la perspective d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Etat des lieux des financements des DSSR par la France

Comment comptabilise-t-on les financements pour les DSSR ?

Il n'est pas aisé de comptabiliser avec précision les financements en matière de DSSR. Les DSSR étant une approche inclusive, certains financements peuvent y contribuer partiellement, d'autres totalement, et **l'agrégation des chiffres n'est pas évidente**.

Longtemps, la France a considéré que les approches de santé maternelle, santé materno-infantile, santé des femmes, approche genre, etc relevaient plus ou moins du même domaine. **L'adoption de l'approche** inclusive et transformative que constituent les **DSSR est très récente** (2016). Les **outils de suivi budgétaire** restent donc **balbutiants**. Par ailleurs, la France n'ayant pas l'obligation de soumettre un rapport spécifiquement sur les DSSR à une quelconque instance internationale, comme cela est le cas dans de nombreux autres domaines du développement, il n'existe pas de référence objective. A cela s'ajoute le relatif manque de transparence français en termes de financement du développement en général. La société civile et les organismes d'évaluation des politiques jouent par conséquent un rôle important dans l'analyse des données financières en matière de DSSR.

Le cadre stratégique français

Deux stratégies gouvernementales, dont la publication a entériné un réel progrès en termes de positionnement, guident actuellement l'action de la France : « **L'action extérieure de la France sur les enjeux de population, de droits et santé sexuels et reproductifs 2016-2020** » (toute première stratégie sur ce sujet), et la stratégie « **Genre et Développement 2013-2017** », qui sera renouvelée en 2018 (dans ce qui sera la troisième version de ce document d'orientation stratégique).

Même si certaines contributions financières de la France entrent dans le cadre d'action de ces deux stratégies, **aucun budget n'est spécifiquement dédié** à leur mise en œuvre, et les montants indirectement associés sont bien trop modestes par rapport aux ambitions fixées. En comparaison, le Canada a par exemple annoncé début 2017 une contribution de 440 millions d'euros sur trois ans pour ces thématiques. Quel que soit le total des montants français engagés (voir ci-dessous), la France ne fait pour l'instant pas preuve de cohérence : l'orientation stratégique sur les DSSR n'est pas associée à une orientation financière claire, et les montants cités par les instances françaises en diverses occasions correspondent à **des sommes agrégées pour retrouver une cohérence à posteriori**.

La France concentre la grande majorité de son aide dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Elle a contribué à créer le **partenariat de Ouagadougou**, réunissant depuis 2011 neuf gouvernements des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et leurs partenaires techniques et financiers pour accélérer les progrès dans l'utilisation des services de planification familiale.

Les principaux financements français

Entre 2010 et 2015, via l'initiative dite de Muskoka, la France a déclaré avoir déboursé près de 500 millions d'euros sur la thématique de la santé materno-infantile, approche plus restrictive que celle des DSSR. Depuis 2015, il n'existe aucune grande initiative structurante touchant directement ou indirectement aux DSSR dans laquelle la France soit engagée financièrement. Aujourd'hui, un seul engagement de l'héritage « Muskoka » perdure : la France coordonne sous le nom de **Fonds Français Muskoka (FFM)** un mécanisme innovant qui regroupe quatre agences des Nations unies (UNFPA, OMS, UNICEF, ONU Femmes), avec quatre entrées principales : santé maternelle, santé infantile et néo-natale, planification familiale, santé sexuelle et de la reproduction des jeunes et adolescents. Jusqu'en 2015, le financement annuel du FFM s'élevait à 19 millions d'euros. En 2016 et en 2017, ce n'était plus que **10 millions**.

Pour ce qui est de la **part bilatérale** de l'aide, l'Agence Française de Développement met en œuvre des projets qui contribuent partiellement ou directement à l'avancée des DSSR. Ces projets dans leur ensemble (composante DSSR et autres) dépassent rarement la dizaine de millions d'euros répartis sur plusieurs années, et certains sont bien plus modestes. Le financement bilatéral français en faveur des DSSR est donc difficile à chiffrer exactement, mais il reste de toute façon **relativement modeste par rapport à d'autres bailleurs**, comme de manière générale les financements de l'AFD en santé, dont le renouvellement, au cours de ces deux ou trois dernières années, a souvent semblé menacé.

Enfin, une certaine approche consiste à comptabiliser dans les financements pour les DSSR des montants correspondant à des projets qui n'y contribuent que très indirectement, à l'aide d'un coefficient. Certaines méthodes considèrent par exemple que 56% des actions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme concourent indirectement à l'avancée des DSSR. Dans le cas de la France, cela veut dire que l'on pourrait comptabiliser 180 millions d'euros par an dans le domaine. On le voit, l'échelle de grandeur est sans rapport avec l'investissement dans le FFM ou les contributions directes en faveur des DSSR. Par conséquent, s'il faut **saluer l'énorme engagement français pour le Fonds mondial**, cette somme **ne peut pas cacher** le fait que les **contributions directes aux DSSR sont insuffisantes**. Si l'action du Fonds mondial contribuait directement et de façon irréfutable à l'approche transformative « DSSR » à hauteur de près de 200 millions pour ce qui est de la contribution française, il est probable que les financements de quelques millions d'euros, qui sont actuellement mis en valeur par la France dans le domaine strict des DSSR, seraient considérés comme négligeables et sûrement abandonnés. Il y a donc derrière cela l'idée que **les DSSR doivent être portés en tant que tels**. Cela ne peut s'effectuer que par une **augmentation des budgets spécifiquement alloués** à des projets bâtis sur l'approche DSSR et non pas y contribuant partiellement et par ricochet.

Les financements mineurs

La contribution française au **budget général de UNFPA**, le Fonds des Nations unies pour la Population, s'élève à **550 000 euros** par an, et celle à **ONU Femmes** à **400 000**. En déplacement au Niger et au Tchad, le précédent secrétaire d'Etat au développement avait annoncé en février 2017 une contribution supplémentaire d'un **million d'euros** à UNFPA pour des programmes de planification familiale. En comparaison, le Royaume-Uni alloue 99 millions à UNFPA, les Pays-Bas 61 millions et la Suède 57 millions. Même si la France n'a pas vocation à être leader dans chaque domaine, et que certains pays s'illustrent dans le domaine des DSSR en raison de l'absence d'autres engagements majeurs, la **France** se trouve ici totalement **en queue de peloton**. L'Allemagne contribuant à hauteur de 19 millions, la Belgique de 7 millions, le montant accordé par la France semble presque insignifiant.

Ce que la France ne finance pas

Début 2017 s'est formée l'initiative **She Decides**, et environ 200 millions d'euros ont été engrangés pour commencer à contrer les effets du désengagement financier du Global Gag Rule. La France a affiché son soutien politique à She Decides plusieurs fois, mais ne s'est pas engagée financièrement. Cette position n'est pas tenable à moyen terme, She Decides étant par définition une initiative à vocation financière.

Le Global Gag Rule version Trump : les conséquences désastreuses de la politique américaine sur les financements mondiaux en santé

Aux Etats-Unis, plus de 40 ans après la décision de la Cour Suprême Roe vs. Wade, la question de l'avortement revient régulièrement dans les débats politiques. Depuis 2011, 288 politiques de restrictions du droit à l'avortement ont été adoptées au niveau des Etats. En 6 ans, c'est plus de la moitié des politiques restrictives qui ont été votées, ce qui révèle une accélération du recul de la législation.

En réponse à Roe vs. Wade, en 1973, le Congrès avait voté ce qui est maintenant connu sous le nom de l'amendement Helms, qui stipule que les « fonds d'aide internationale ne peuvent pas être utilisés pour financer la pratique de l'avortement comme méthode de planification familiale ou pour encourager quelqu'un à avorter ». Cet amendement, toujours en vigueur depuis, permet tout de même, si aucune autre règle ne s'applique, à une ONG pratiquant ou promouvant l'avortement de recevoir des fonds américains pour un autre projet.

En 1984, en déplacement au Mexique, Ronald Reagan avait annoncé la signature de la Mexico City Policy, ou « **Global Gag Rule** ». Ce décret interdit le financement par les Etats-Unis d'organisations internationales de planification familiale qui délivrent une information complète en matière de droits et santé sexuels et reproductifs, qui proposent des services d'avortement légal ou font un plaidoyer actif en faveur de l'avortement, qu'il soit ou non légal dans leur pays d'action. Depuis Ronald Reagan, le Global Gag Rule a été abandonné par tous les présidents démocrates et remis en place par tous les républicains.

Début 2017, Donald Trump a non seulement décidé de le rétablir mais surtout de l'élargir. Une version classique du décret aurait concerné 600 millions de dollars dédiés aux organisations de planification familiale, ce qui représente déjà une coupe de financement substantielle, avec pour conséquences, chaque année, plus de 20 000 décès maternels, 4,8 millions de grossesses non désirées et 1,7 million d'avortements clandestins supplémentaires. Mais la version actée par Donald Trump, intitulée « Protéger la vie à travers l'aide à la santé dans le monde », va très au-delà de ce seuil. Le décret s'applique potentiellement aux 9 milliards de dollars que le Département d'Etat américain alloue chaque année dans le monde entier à des programmes de santé de façon générale. **Les conséquences sur les populations concernées, difficilement quantifiables, seront dans tous les cas catastrophiques.**

Le Global Gag Rule place les organisations récipiendaires de l'aide américaines dans une situation impossible. Toute organisation qui refuse de renoncer à ses programmes ne serait-ce que mentionnant l'avortement, se verra retirer ses financements. Cela signifie que des services de santé essentiels tels que la contraception, les soins prénataux, mais aussi la prévention et le traitement du paludisme, des IST et du VIH/Sida, la prévention des cancers gynécologiques, et de nombreux autres secteurs de santé vont connaître des manques de financement considérables. **La réalité, c'est qu'une ONG opérant dans une clinique recevant des fonds américains pour répondre aux épidémies de VIH ou de Zika ne pourra plus continuer ses activités uniquement parce qu'elle aura fourni des informations aux femmes enceintes sur les soins d'avortement sans risque.**

L'aide américaine était jusque-là, en valeur absolue, la plus importante des contributions financières aux projets de promotion de l'égalité des sexes. Face à cette réduction sans précédent, un grand nombre de pays se sont engagés sur le plan financier, à travers l'initiative conjointe « She Decides » dès mars 2017, pendant le sommet pour la planification familiale de Londres en juillet, ou en annonçant des efforts individuels, à l'instar du Canada. On peut considérer que les coupes américaines, même si elles ne seront pas mesurables avec précision, ne sont pas compensées en valeur, mais une dynamique est lancée. Elle doit se poursuivre, et la France y jouer un rôle central.

Le témoignage d'Adam Dicko, militante pour la planification familiale au Mali



Adam Dicko, présidente du Mouvement d'action des jeunes de l'International Planned Parenthood Federation (IPPF) pour la région Afrique, membre du conseil consultatif sur la planification familiale de l'UNFPA-Mali.

« A quinze ans, un peu après la rentrée, une de mes meilleures amies a commencé à avoir des vomissements. Lorsqu'elle m'a dit qu'elle était enceinte, je ne l'ai pas prise au sérieux. Elle m'a confié qu'elle ne savait plus quoi faire et moi, j'étais gênée, je lui ai répondu que ce n'était rien. Puis, la nouvelle est tombée : Coumba est morte des suites d'un avortement clandestin. Cela a été un véritable choc pour moi.

Quelques semaines plus tard, j'ai assisté à une activité du Mouvement d'action des jeunes. Il y avait des sketches sur la planification familiale ainsi que sur les soins qui peuvent être apportés après un avortement. J'étais terriblement émue. Si j'avais été au courant plus tôt, et mon amie Coumba aussi, on aurait pu éviter sa grossesse précoce. J'ai compris que la méconnaissance brisait des vies et pouvait même tuer. Je me suis dit que j'aurais pu sauver cette vie-là. Et c'est cette révolte qui m'a poussée à m'engager.

Après cela, j'ai adhéré au Mouvement d'action des jeunes dans mon district. Ils m'ont formée aux questions de planification familiale. Je transmettais les messages dans les écoles, dans le quartier. [...] J'ai le verbe facile et j'ose : je n'ai pas honte de prononcer le mot sexe ni de dire les choses. Des parents ont même interdit à leurs enfants de me fréquenter : ils disaient que j'étais gâtée, que les blancs m'avaient transformée, que je poussais leurs enfants au sexe !

Néanmoins, les actions organisées dans mon quartier ont eu du succès. Les jeunes me faisaient confiance, alors ils m'ont élue présidente du district, puis présidente nationale. Depuis 2014, je préside également le Mouvement d'action des jeunes de l'IPPF pour la région Afrique. C'est un niveau plus politique : il y a beaucoup de réunions, de représentation officielle. Cela m'a éloignée du terrain, mais à chaque fois que je peux, je voyage dans le pays, surtout dans les villages. Être en contact avec les gens est une passion. On n'écrit pas un projet en restant devant son ordinateur : il faut aller au-devant des réalités. [...]

Mon père m'a dit un jour que lorsqu'on montrait quelqu'un du doigt pour l'accuser, les quatre autres doigts restaient tournés vers soi. Quelle est notre part de responsabilité, nous, les jeunes Africains ? Nous avons démissionné de la chose publique. Nous l'avons abandonnée aux politiciens et nous nous contentons de les montrer du doigt. À juste raison souvent, c'est vrai. Mais nous devons aussi nous remettre en cause. Pourquoi avons-nous laissé faire ? Nous devons nous réveiller sans attendre que les solutions viennent des organisations internationales. La jeunesse africaine doit se lever, elle doit briser le mur de l'ignorance et prendre ses responsabilités ».

Témoignage intégral à lire sur : generationpf.equipop.org

Contact pour interview à Paris : Marguerite Bannwarth, marguerite.bannwarth@equipop.org, 01 85 08 05 20

Génération PF: Ensemble, choisissons l'avenir

La campagne « Génération PF », initiée par Equipop et Alliance Droits et Santé, est une campagne qui donne la parole à celles et ceux qui s'engagent au quotidien pour la promotion des droits et de la santé sexuels et reproductifs, et plus particulièrement de la planification familiale. Pendant plusieurs années, les témoignages de ces championnes et champions de la planification familiale en Afrique de l'Ouest seront partagés à travers les réseaux sociaux et au cours d'événements mobilisateurs dans les pays.

Programme du colloque

Ouverture

Jean Grosset, membre du Bureau du CESE

Danielle Bousquet, présidente du HCEfh

1^{ère} Discussion : Montée en puissance des mouvements conservateurs et baisse des financements pour les droits sexuels et reproductifs

Modératrice : Caroline Brac de la Perrière, Fonds pour les Femmes en Méditerranée

Neil Datta, secrétaire général de l'European Parliamentary Forum on Population and Development - Etat des lieux du financement des droits sexuels et reproductifs par les bailleurs de fonds de l'aide publique : courants pro-choix et contre-courants anti-choix

Julie Morizet, Spécialiste de la mobilisation des ressources et Petra ten Hoop-Bender, Conseillère technique, Santé sexuelle et reproductive du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) - Financement pour les droits sexuels et reproductifs - vue d'ensemble par UNFPA, agence des Nations Unies pour la population

Véronique Séhier, co-présidente du Planning Familial et membre du CESE - L'impact de la précarité et du morcellement des financements en France : des inégalités territoriales d'accès aux droits et aux services

Adam Dicko, présidente du Mouvement d'Action des Jeunes de l'International Planned Parenthood Federation (IPPF) pour la région Afrique - Besoins en financement pour les programmes ciblant les jeunes : exemple de l'Afrique de l'Ouest

2^{ème} Discussion : Quelles réponses en termes de financements ? Présentation de certaines initiatives et du rôle prépondérant que la France doit jouer

Modératrice : Geneviève Garrigos, Fondation des Femmes

Rebekka Van Roemburg, co-directrice de l'initiative She Decides - Présentation de l'initiative She Decides

Ann Firth Murray, fondatrice du Global Fund For Women - Le rôle des fondations privées dans la défense des droits et de la santé sexuels et reproductifs

Marie-Pierre Rixain, Présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale - Mobiliser les financements français : le rôle des parlementaires

Emmanuel Puisais Jauvin, adjoint au Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères - Les programmes français et leurs actions pour la défense des droits et de la santé sexuels et reproductifs

Conclusion

Auréli Gal-Régnez, directrice exécutive d'Equilibres & Populations - Lancement de l'appel du collectif.

Rémy Rioux, directeur général de l'Agence Française de Développement (sous réserve)

Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes

18h30 : Cocktail

Institutions et associations organisatrices

Le Conseil Économique, Social et Environnemental

3^{ème} assemblée constitutionnelle de la République après l'Assemblée nationale et le Sénat, le Conseil économique, social et environnemental favorise le dialogue entre les différentes composantes de la société civile organisée et qualifiée en assurant l'interface avec les décideur·euse·s politiques. Il joue un rôle essentiel dans la période de mutation économique, sociale et environnementale actuelle ; il conseille le Gouvernement et le Parlement et participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques dans ses champs de compétences. Il regroupe des personnalités associées ainsi que des membres désigné·e·s par les principales associations de France, les syndicats de salarié·e·s, les organisations patronales et de nombreux·euses acteur·rice·s de la société civile. Le CESE compte parmi ses formations de travail la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité qui s'inscrit dans la dynamique institutionnelle en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Le Comité ONU Femmes France

Le Comité ONU Femmes France est une association de loi 1901 d'intérêt général accréditée par ONU Femmes en 2013. Il réunit des femmes et des hommes volontaires issu·e·s de différents secteurs d'activité (privé, associatif et institutionnel). Toutes et tous s'engagent autour d'un projet commun en faveur des droits des femmes et de la promotion de l'égalité femmes-hommes.

Le Comité ONU Femmes France est le relais des campagnes internationales menées par ONU Femmes. En France, le Comité développe des actions de plaidoyer, d'éducation et de sensibilisation du public. Il contribue à la mobilisation de ressources en faveur de programmes dans plus de 90 pays.

Equilibres & Populations

Equilibres & Populations a été créée en 1993, par des médecins et des journalistes dans le contexte de la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement. L'ONG agit en faveur des droits et de la santé sexuels et reproductifs (DSSR) des femmes et des jeunes filles. Basée à Ouagadougou et à Paris, Equipop travaille à mobiliser les responsables politiques, impulser des projets pilotes, et appuyer la société civile. En Afrique de l'Ouest, Equipop anime un consortium de 21 associations réparties dans 6 pays. En France, ses membres travaillent auprès des institutions pour l'intégration du genre dans les politiques publiques. L'ONG mène également un plaidoyer pour les droits et la santé sexuels et reproductifs des femmes et des jeunes filles au niveau national avec Coordination Sud, au niveau Européen et dans les enceintes onusiennes.

La Fondation des Femmes

Lancée en mars 2016, la Fondation des Femmes est une structure nationale de collecte dédiée au financement de l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les violences faites aux femmes. La Fondation des Femmes soutient l'ensemble des acteur·rice·s dédié·e·s aux droits des femmes, de la prévention à l'aide d'urgence, non seulement financièrement mais aussi juridiquement. Elle souhaite donner à la thématique du financement pour l'égalité femmes-hommes en France la place qu'elle mérite et agir comme un catalyseur des fonds pour l'égalité.

Le Fonds pour les Femmes en Méditerranée

Créé en 2008 par des femmes engagées depuis plusieurs années dans le mouvement des femmes, il a pour objectifs :

- 1- De collecter des fonds pour les redistribuer aux associations de femmes de tout le pourtour méditerranéen. Depuis sa création il a soutenu près de 200 projets associatifs dans 20 pays de la Méditerranée, dont une quarantaine en France.
- 2- D'organiser des rencontres de réflexion entre associations d'un même pays afin qu'elles décident de stratégies communes.
- 3- De mettre en œuvre une Formation Féministe en Intelligence Collective destinée à des jeunes femmes futures leaders. Cette formation, qui consiste à renforcer l'estime de soi, à apprendre à faire des divergences une richesse et à travailler ensemble, a déjà eu lieu en Algérie, France, Maroc et Tunisie.

Le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes

Le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCE) est l'institution nationale consultative indépendante chargée de la protection des droits des femmes et de la promotion de l'égalité des sexes. Créé en 2013 et pérennisé par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté en 2017, le HCE est composé de 72 membres représentant la diversité des acteurs et actrices des politiques d'égalité femmes-hommes. Le HCE apporte son expertise aux pouvoirs publics et mobilise la société à partir de son travail de concertation, d'évaluation des politiques publiques, de formulation de recommandations et d'animation du débat public. Le HCE se définit comme un aiguillon et un accélérateur de changement.

Women's WorldWide Web (W4)

W4 est une association humanitaire internationale, et la première plateforme de crowdfunding en Europe, dont la mission est de promouvoir la protection des droits et l'émancipation des filles et des femmes à travers le monde, dans les pays en développement et développés. La mission de W4 est d'assurer aux filles et aux femmes l'accès à des opportunités et des ressources cruciales - qui sont à la base du développement - telles que l'éducation, la formation, les soins médicaux, l'accès à l'eau et à un système sanitaire décent, l'accès à des micro prêts, à des moyens de subsistance durables et à la participation politique. L'un des objectifs principaux de W4 est de promouvoir l'accès et la participation des femmes et des filles aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les intervenant·e·s

Jean Grosset



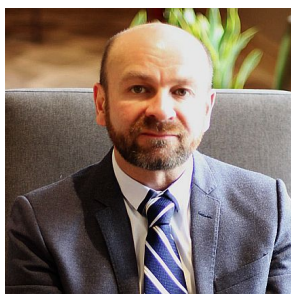
Jean Grosset est questeur du Conseil économique, social et environnemental. Il a été rapporteur de l'avis sur « Les travailleurs détachés » voté par le CESE en septembre 2015. Il est Directeur de l'Observatoire du dialogue social de la Fondation Jean Jaurès. Ancien secrétaire général de l'UNSA (Union National des Syndicats Autonomes), enseignant, il a été professeur associé au CELSA et à Paris Dauphine pour la formation des futurs DRH.

Danielle Bousquet

Danielle Bousquet a été nommée Présidente du HCE par arrêté du Premier ministre en janvier 2013. Diplômée d'HEC et enseignante de profession, elle a été Députée des Côtes-d'Armor (1997-2012), Vice-présidente de l'Assemblée nationale (2009-2010) et de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité de l'Assemblée nationale (2002-2012). Outre la question de la parité, elle a en particulier travaillé sur le sujet de la prostitution (mission d'information de l'Assemblée nationale, 2011), des violences de genre (co-auteur de la loi contre les violences faites aux femmes, 2010) ou encore de l'IVG et de la contraception (rapporteuse de la loi sur l'IVG, 2001, et de la loi de la contraception d'urgence, 2000).



Neil Datta



Neil Datta est le Secrétaire du Forum parlementaire européen sur la population et le développement (EPF) à Bruxelles depuis 2004. Avec l'appui de la Fédération internationale de planification familiale (IPPF), M. Datta, entre autres, a fondé l'EPF en 2000. M. Datta a plus de 15 ans d'expérience dans le domaine du développement et des problèmes de population. Avant son poste actuel, Neil Datta a coordonné le programme parlementaire du Réseau européen de la Fédération internationale pour la planification familiale. Il détient une maîtrise en études politiques européennes du Collège d'Europe, Brugge, et un diplôme en histoire et langues de l'Université d'État de

New York, à Binghamton.

Julie Morizet

Julie Morizet est responsable des relations avec la France, les pays nordiques et le Royaume-Uni au sein de l'équipe de UNFPA en charge de la mobilisation des ressources. Elle a rejoint UNFPA après 4 ans passés à la Mission britannique auprès de l'ONU à New York, en charge des relations avec les agences des Nations Unies présentes à New York, et principale négociatrice sur les questions de santé et de droits sexuels et reproductifs. Julie a également travaillé à la Représentation Permanente de la France auprès de l'Onu sur les questions de développement économique et social. Julie est diplômée de Sciences Po Paris et de l'Université d'Essex (Master Théorie et Pratique



des droits humains).

Petra ten Hoop-Bender



Petra Ten Hoop-Bender est, depuis mai 2016, consultante technique sur la Santé sexuelle et reproductive au Fonds des Nations Unies pour la Population, et basée à Genève. Sage-femme de profession, elle a aussi été Secrétaire Générale de la Confédération Internationale des Sages-Femmes. En 2015, elle a monté son entreprise de conseil en santé des femmes et en développement. Elle a pris part à l'organisation de Women Deliver 2016. Enfin, elle est auteure et collaboratrice sur de nombreuses revues et rapports comme la série d'articles sur le métier de sage-femme de la revue Lancet. A UNFPA, elle travaille avec les autres instances onusiennes, les gouvernements et les associations à améliorer la santé des femmes et de leurs familles dans les pays en

développement.

Véronique Séhier

Après cinq années d'enseignement, elle a coordonné des projets dans le champ de l'action sociale, du féminisme et de l'éducation populaire, tel que le développement de structures d'accueil petite enfance et la lutte contre le sexisme. Elle a été membre de la commission santé du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, et est maintenant membre du CESE. Véronique Séhier est co-présidente du Mouvement Français pour le Planning Familial. Ce réseau de 76 associations départementales agit en France métropolitaine et dans les DOM pour que chaque personne puisse vivre librement sa sexualité, sans discrimination liée au genre ou à l'orientation sexuelle, et choisir d'avoir ou non des enfants.



Adam Dicko



Adam Dicko est engagée depuis son enfance dans la vie associative malienne. Aujourd'hui jeune parlementaire, vice-présidente du Réseau National des Pairs Educateurs au Mali, Présidente pour la région Afrique du Mouvement d'Action des Jeunes et membre du conseil de gouvernance de l'IPPF, elle est très engagée pour en faveur de la planification familiale et de la santé sexuelle et reproductive. Elle a également été associée à la rédaction de la loi Malienne sur la santé sexuelle et reproductive et a été nommée en 2015 membre du conseil consultatif de l'UNFPA sur les questions des droits des jeunes. En février 2017, Adam Dicko a été invitée par le gouvernement belge à prendre part en tant que panéliste à la conférence She Decides.

Rebekka Van Roenburg

Rebekka Van Roenburg était membre du groupe de travail She Decides néerlandais avant de devenir co-présidente de l'unité de support de She Decides à Londres. Rebekka a travaillé au cours de sa carrière sur l'égalité entre les genres, l'éducation et les droits et la santé sexuels et reproductifs en Afrique et au Moyen Orient. Elle représentait les Pays-Bas lors du Partenariat Global pour l'éducation et était à la tête de l'équipe sur la santé et le sida au ministère néerlandais des affaires étrangères.

« Je veux que chaque femme et jeune fille puisse réaliser son plein potentiel. L'heure est venue pour la majorité silencieuse de se lever et de faire entendre sa voix ».



Ann Firth Murray



Ann Firth Murray, de nationalité néo-zélandaise, enseigne à l'Université Stanford les sujets de la santé globale des femmes et les droits humains et sur l'amour comme un vecteur de justice sociale. Elle a dirigé les programmes pour l'environnement et la population de la Fondation Hewlett de 1978 à 1988. Elle est la présidente et fondatrice du Global Fund for Women, et a été sa directrice de 1987 à 1996. Ann Firth Murray siège aux bureaux et aux conseils de nombreux groupes dont le Fond de Développement des Femmes Africaines, CIVICUS, la Society of Women Geographers et GRACE (Grass Roots Alliance for Community Education). Elle a reçu plusieurs prix et distinctions pour ses actions philanthropiques et en faveur de la santé des femmes et a fait partie en 2005 d'un groupe de femmes nommées pour le Prix Nobel de la Paix.

Marie-Pierre Rixain

Marie-Pierre Rixain est députée de la 4e circonscription de l'Essonne. Elle est présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale depuis juillet 2017, et siège à la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation. Marie-Pierre Rixain a été consultante indépendante sur les réseaux de santé dans le secteur périnatal.



Emmanuel Puisais-Jauvin

M. Emmanuel Puisais-Jauvin, est conseiller des affaires étrangères. Depuis juin 2017, il est adjoint au directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Aurélie Gal-Régniez

Aurélie Gal-Régniez, directrice exécutive d'Equilibres & Populations, a travaillé pendant les quinze dernières années au sein de cette ONG à promouvoir la santé des femmes dans le monde, leurs droits et leur autonomisation en combinant plaidoyer politique, mobilisation sociale et interventions pilotes. Diplômée de Sciences Po Grenoble, elle est aussi titulaire du master en Coopération et Développement international de la Sorbonne et d'un master en management des organisations de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris. Elle enseigne à l'Université Paris-Descartes et a collaboré avec plusieurs Instituts de recherche.



Rémy Rioux



Rémy Rioux est directeur général de l'Agence Française de Développement depuis mai 2016. Enarque, il a occupé des fonctions à la Cour des Comptes et au Trésor. Il a également été conseiller de Pierre Moscovici à Bercy puis de Laurent Fabius au Quai d'Orsay. Il a joué un rôle actif dans les négociations qui ont abouti à la signature de l'accord de Paris sur le climat.

Marlène Schiappa

Marlène Schiappa est la Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes du Gouvernement Philippe. Diplômée de communication et nouveaux médias, Marlène Schiappa est la créatrice du réseau « Maman travaille ». Elle est également romancière et essayiste.

